



Vélo volé ? Ça passe par le dépôt !

En 2012, la lutte contre le vol de vélos était au centre des priorités des associations cyclistes bruxelloises. Au cours d'un symbolique « championnat belge de vol de vélos » et par l'intermédiaire du blog « Bye Bye Bicycle¹ », le GRACQ, le Fietersbond, CyCLO et EUCG ont réclamé haut et fort un plan de lutte contre le vol de vélos. Parmi les mesures demandées, un dépôt central de vélos abandonnés... que l'on a enfin depuis peu à Bruxelles ! Un vélo volé, dix de retrouvés ?



Vol de vélos : les chiffres

La Police fédérale publie, dans son rapport annuel, le nombre de vols de moyens de transport enregistrés en 2011. Six pages de cette rubrique s'étendent sur le vol de voitures. En plus de constater la diminution constante du nombre de vols, on peut y apprendre que 33% des voitures volées sont retrouvées le jour même ou bien encore quel est le « top 10 » des marques les plus dérobées, la répartition géographique des vols, le créneau horaire critique de la journée, le pourcentage de voiture volées à la dérobée ou au domicile... Détail éloquent : seule une demi-page du rapport est consacrée au vol de vélos. Or, le nombre de vols enregistrés pour les vélos dépasse largement celui des voitures ! À l'image des informations publiées sur le vol de voitures, des données plus complètes caractérisant le vol de vélos devraient être disponibles. Connaître en profondeur le problème est essentiel pour mettre en œuvre une politique anti-vol efficace.

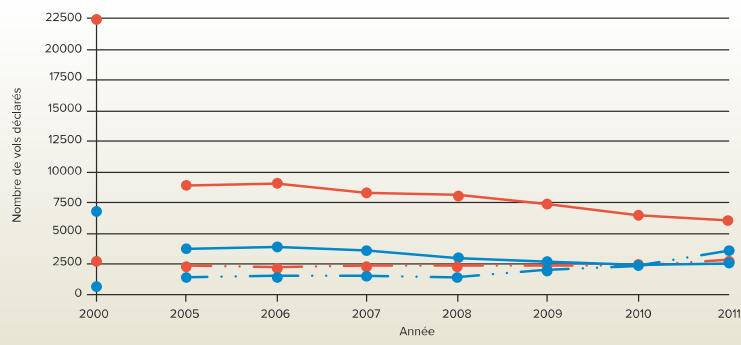
Le phénomène du vol de vélos, particulièrement important à Bruxelles, est un véritable fléau pour le cycliste. Il s'agit d'un réel frein à l'essor du vélo comme mode de déplacement. En effet, environ une personne sur quatre ne rachète pas de vélo après un vol et la majorité achète un vélo de moins bonne qualité². En conséquence, le marché du vélo est tiré vers le bas et la pratique devient moins sûre et attrayante.

Nombreux sont ceux qui se sont déjà retrouvés désabusés face à l'endroit vide où ils avaient laissé leur bicyclette... Rares sont ceux par contre qui retrouvent un jour leur bien. Parmi toutes les mesures d'une politique de lutte contre le vol de vélos, la mise en place d'un dépôt central de vélos « abandonnés » rend enfin possible d'heureuses retrouvailles. Cela existe déjà dans les différentes provinces flamandes et c'est depuis peu aussi le cas à Bruxelles, où un dépôt a vu le jour fin 2012. Après une brève analyse des chiffres connus du vol de vélos, focus sur les premiers pas de l'expérience bruxelloise.

LES VOLS DE VÉLOS
TIRENT LE MARCHÉ
VERS LE BAS : UNE
PERSONNE SUR
QUATRE NE RACHÈTE
PAS DE VÉLO APRÈS
UN VOL.

Mais revenons aux données du vol de vélos, si maigres soient-elles ! En 2011, on dénombre 37 823 faits enregistrés sur le territoire belge. Il s'agit de la forme de vol la plus souvent rencontrée au cours de l'année. La majeure partie de ces vols (83,17%) ont lieu en Flandre, ce qui n'est pas étonnant au vu de l'utilisation importante du vélo dans cette région. À Bruxelles, un total de 3 571 vols ont été déclarés. Et 2 795 sur l'ensemble de la Wallonie. Un peu plus chaque année pour ces deux régions.

Évolution des vols déclarés de voitures et de vélos



¹ www.byebicycle.wordpress.com

² « Le vol de bicyclettes : analyse du phénomène et méthodes de prévention », Frédéric Héran, IFRESI, 2003.

Attention, nous parlons bien de vols déclarés. Il est difficile d'estimer le sous-enregistrement et bien souvent, des pourcentages obsolètes sont cités à tort et à travers. Selon le Moniteur de sécurité 2008-2009 de la Police fédérale, seuls 35% des cas de vols de vélos font l'objet d'une déclaration en Belgique et plus précisément 24% à Bruxelles. Mais en est-il de même aujourd'hui ? Il reste beaucoup d'inconnues. Par exemple, les effets des campagnes de sensibilisation pour inciter les personnes à déclarer le vol de leur vélo ne sont pas mesurés. La possibilité depuis 2007 de déclarer le vol de son vélo en ligne sur le site de la Police fédérale³ a probablement également eu un effet sur la proportion de vols déclarés. Malheureusement, cela n'a pas été analysé.

Après avoir porté plainte, que faire lorsque son vélo a disparu ? Parcourir désespérément les rues à sa recherche ? Et si par chance on identifie son vélo aux mains de quelqu'un d'autre, est-il bienvenu d'entreprendre une prise de taekwondo ou d'essayer de convaincre l'inconnu de nous rendre le vélo ? Plus sagement, la recherche pourrait passer par le nouveau dépôt bruxellois.

Le dépôt central à Bruxelles

Il est fréquent, surtout en milieu urbain, de voir des vélos en piteux état traînant au bas d'un poteau ou d'un arceau vélo. Il s'agit souvent de vélos volés qui ont été abandonnés en fin de parcours. Mais aussi de vélos vandalisés ou tout simplement délaissés volontairement par leur propriétaire. Dans certains parkings, des vélos très poussiéreux occupent parfois longuement des emplacements pourtant précieux pour les cyclistes qui cherchent à garer leur vélo. Ces épaves donnent également une image négligée des parkings vélos, ce qui ne rassure pas les utilisateurs. Sans parler de l'espace public qui en pâtit !



Dans les villes qui comptent de nombreux cyclistes, comme les villes du nord de la Belgique, la gestion de ces vélos abandonnés est incontournable et est déjà mise en place depuis plusieurs années.

En région bruxelloise, on y pense aussi au vu de la croissance du nombre de cyclistes et des objectifs du gouvernement, c'est-à-dire 20% des déplacements effectués à vélo à l'horizon 2018. C'est pourquoi un dépôt central de vélos abandonnés a vu le jour en 2012 à Schaerbeek, sis au numéro 665 de la chaussée de Louvain. L'association CyCLO⁴ a été désignée par la Région pour en assurer la gestion. CyCLO est une entreprise d'économie sociale qui stimule l'utilisation du vélo à Bruxelles en se focalisant sur l'entretien de vélos, le recyclage, la culture vélo et l'innovation dans ce domaine.



La création du dépôt poursuit deux buts principaux : *primo*, optimiser les chances de retrouver son vélo après un vol et *secundo*, recycler les vélos non restitués afin de les introduire de nouveau dans des projets participant à promouvoir l'utilisation du vélo. Pour assurer la gestion des vélos trouvés, une convention est passée entre la Région et chaque commune. Enfin, quasiment toutes... Seule l'irréductible commune de Woluwe-Saint-Lambert refuse de signer.

La collecte des vélos

Le dépôt centralise l'ensemble des vélos trouvés sur les territoires communaux et régional. Il s'agit de vélos abandonnés, mal garés ou à l'état d'épave. Mais attention, sauf s'ils constituent un danger potentiel, ces vélos ne peuvent être retirés sans avertissement. C'est pourquoi une procédure d'étiquetage est nécessaire afin d'avertir de l'enlèvement du vélo si celui-ci n'a pas bougé après trois semaines. Cette action est idéalement réalisée de manière régulière par les services communaux – souvent les gardiens de la paix ou la police locale

3/ www.police-on-web.be

4/ Pour en savoir plus : www.cyclo.org

L'OBJECTIF DU DÉPÔT CENTRAL EST DOUBLE : D'UNE PART IL OPTIMISE LES CHANCES DU CYCLISTE DE RETROUVER SON VÉLO APRÈS UN VOL, D'AUTRE PART IL PERMET DE RÉINTRODUIRE LES VÉLOS NON RÉCLAMÉS DANS DES PROJETS DE PROMOTION DU VÉLO.



– ou bien par l'Agence régionale de stationnement. Si le propriétaire du vélo n'est pas venu reprendre son bien après le temps imparti, le vélo est enlevé et acheminé vers le dépôt central. « *Actuellement, nous réceptionnons une trentaine de vélos chaque mois* », nous informe Luben Belopitov de CyCLO lors de notre visite du dépôt. Il insiste également sur le fait que lorsque les communes sont bien organisées, cela facilite grandement la tâche de ramener les vélos au dépôt. Au contraire d'autres qui se perdent en procédures...

« *LES DIX MEILLEURS VÉLOS DU STOCK ONT DÉJÀ ÉTÉ RECONNUS PAR QUELQUE 150 PERSONNES.* » PAS QUESTION DONC POUR CYCLO DE RESTITUER UN VÉLO SANS PREUVES IRRÉFUTABLES DE LA PART DU PROPRIÉTAIRE : FACTURE D'ACHAT, DÉCLARATION DE VOL, CLÉ DU CADENAS...



L'enregistrement au dépôt

Une fois au dépôt, chaque vélo est inscrit dans une base de données listant l'ensemble de ses caractéristiques. Si le vélo est gravé, ce qui rappelons-le peut être fait gratuitement dans tous les points vélo et à l'atelier CyCLO de la rue de Flandre, celui-ci est rapidement restitué à l'aide des services de police qui en identifient le propriétaire grâce au numéro gravé sur le cadre. Une lettre recommandée est alors envoyée au propriétaire l'invitant à venir récupérer son bien. Mais il faudra tout de même fournir des preuves ! Mieux vaut avoir déclaré le vol et conservé les papiers du vélo (facture d'achat). Quant aux vélos non gravés, ils sont après encodage stockés à l'intérieur du dépôt. Actuellement, plus de 380 vélos attendent leur sort dans un espace qui devient déjà exigu : la restitution, la réhabilitation ou bien encore... le stockage à durée indéterminée !

La recherche du vélo

La Région a rejoint en octobre 2012 le site internet www.velosretrouves.be déjà actif sur l'ensemble des provinces flamandes depuis 2010 (www.gevondenfietsen.be). À la recherche de son vélo, le propriétaire complète sur le site une série de caractéristiques du bien perdu : numéro du châssis, type de vélo, couleur du cadre, forme du guidon... Dans les résultats de sa recherche, il visualisera peut-être son vélo. En cas d'heureuse nouvelle, un rendez-vous doit être pris pour se rendre au dépôt (02 219 92 69 ou depot@cyclo.org) de stockage du vélo. Grâce au site internet central, un vélo volé à Bruxelles peut par exemple être retrouvé dans le dépôt d'Anvers. Et vice versa. Par contre, si le vélo a quitté la Belgique ou même est passé du côté wallon, ce sera beaucoup plus difficile... Sauf si la Région ou des communes wallonnes décident de s'accrocher au wagon. CyCLO conseille d'effectuer la recherche du vélo sur le site à plusieurs reprises au cours des mois qui suivent le vol car il ne faut pas oublier qu'il se passe du temps entre l'abandon du vélo et son enregistrement sur le site.

La restitution

Un vélo ne sera restitué que sur la base de preuves irréfutables. « *Les dix meilleurs vélos du stock ont déjà été reconnus par quelque 150 personnes.* », nous confie Luben Belopitov. Pas question donc pour CyCLO de restituer un vélo sans preuves. Le cycliste dépouillé devra donc amener ce qu'il aura consciencieusement gardé en sa possession : la déclaration de vol, le passeport du vélo (numéro de cadre, caractéristiques...), la facture d'achat, la clé de cadenas si le vélo dispose toujours de son anti-vol... Ou bien il devra donner des particularités spécifiques non visibles sur le site internet. À l'heure actuelle, six personnes ont eu le bonheur de récupérer leur vélo.

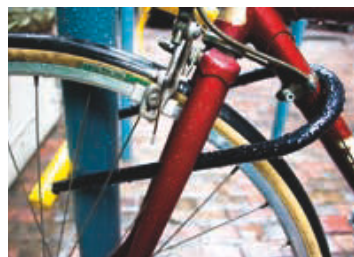


Vous avez fait l'acquisition d'un nouveau vélo ?

Les associations sensibilisent au maximum les cyclistes aux mesures de prévention contre le vol. Vous trouverez sur le site du GRACQ dans la rubrique « À vélo » (S'équiper – Éviter le vol), tous les conseils utiles : comment bien attacher son vélo, pour quel type de cadenas opter, où et pourquoi faire graver son vélo... Parmi ceux-ci, on vous incite à rédiger une fiche d'identité de votre vélo qui permettra de l'identifier plus facilement en cas de vol. Indiquez-y le numéro de cadre, la marque, le modèle, la couleur, les caractéristiques particulières (nombre de vitesses, accessoires éventuels...). Dernier conseil : gardez précieusement votre facture d'achat, et n'hésitez pas à prendre quelques photos de votre vélo.

Le recyclage

Le gestionnaire du dépôt a l'obligation de stocker le vélo pendant une période de trois mois en vertu de la récente modification, votée à la Chambre en mars 2013, de la loi du 30 décembre 1975 concernant les biens trouvés en dehors des propriétés privées. Si le propriétaire ne s'est pas présenté durant le temps réglementaire de stockage, le vélo devient la propriété de la Région. Il peut alors être réparé grâce à CyCLO qui en profite pour former des personnes à la mécanique et au recyclage des vélos en vue de la réinsertion de ces personnes sur le marché de l'emploi. Les vélos de nouveau fonctionnels peuvent alors être cédés, au prix coûtant des pièces, aux communes qui souhaitent les affecter à des projets d'utilité publique : mise à disposition des écoles, CPAS, maisons médicales... Pour l'instant, pas encore de demandes mais l'information concernant cette possibilité intéressante commence seulement à être diffusée. Des centaines de vélos restent donc en attente de renaître....



© FLICKR - WHYAMKEENAN

Enquête bruxelloise : on a besoin de vous !

Pour évaluer l'ampleur du vol de vélos à Bruxelles et ses répercussions sur la pratique du vélo, la Région de Bruxelles-Capitale a chargé Pro Velo de mener l'enquête. Vous êtes cycliste à Bruxelles ? On ne vous a jamais volé votre vélo ou cela vous est malheureusement déjà arrivé ? Participez à l'enquête en ligne. Cela ne vous prendra que quelques minutes et cela aidera les associations cyclistes à avoir plus d'informations et d'arguments pour avancer dans la lutte contre le vol de vélos.

www.provelo.org/fr/enquete



cadre des communes pilotes ainsi que d'établir un plan de lutte contre le phénomène. Malheureusement, cela ne figure plus au planning de l'année, les priorités ayant été revues. Ce n'est, nous l'espérons, que partie remise !

A. WILLEMS

Voilà donc un projet prometteur au croisement de la mobilité, de l'environnement et de l'emploi et qui fait partie intégrante d'une politique de lutte contre le vol de vélos. Selon les associations cyclistes, bien d'autres mesures complémentaires sont nécessaires car l'abandon du vélo après le vol n'est pas la généralité. Par exemple, il faut empêcher l'insertion de vélos volés dans les filières de revente des vélos d'occasion. Revendus, ces vélos-là sont difficilement retrouvés. Et s'ils le sont et que l'acheteur est de bonne foi, impossible de récupérer son vélo même avec des preuves. Sauf si l'on est prêt à le racheter au prix de revente... Mais cela devient alors risible !

En Wallonie aussi ?

Un des neuf objectifs du Plan Wallonie Cyclable est le développement de l'offre de stationnement et la lutte contre le vol de vélos. Actuellement, les mesures sont toutes axées sur la création d'infrastructures de stationnement vélo qui manquent cruellement en Wallonie. En 2013, il était initialement prévu de mener une évaluation sur le vol de vélos dans le



PASSEPORT VÉLO

Découpez ce passeport, complétez-le et conservez-le précieusement. En cas de vol de votre vélo, votre passeport vous sera très utile pour votre déclaration de vol. Par mesure de prudence, joignez-y une photo de votre vélo.

